



Payement mutuelle pour les enfants

Par **darkarinette**, le **06/02/2014** à **19:58**

bonjour , voila mon concubin est divorcé il paye une pension alimentaire tout les mois sa femme veut qu'il paye aussi la mutuelle de ces filles elle veut l'attaquer au tribunal . ma questions est a t-il obligation de payer la mutuelle et que risque t-il? sachant que c'est sa femme qui a la garde et qu'il a juste un droit de visite et d'hébergement et au niveaux du divorce rien na était préciser a ce sujet et que la pension est verser tout les mois sans retard ni oublie. merci de votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **07/02/2014** à **07:50**

Bonjour, votre ami doit payer uniquement ce qui est indiqué dans le jugement. Si la mère veut plus, comme le paiement de la mutuelle, elle en fait la demande au jar, cordialement

Par **darkarinette**, le **11/02/2014** à **17:37**

merci de votre reponse